



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2015

À une séance ordinaire tenue le 14 septembre 2015, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

M. Bernard Ouellet, maire
M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
M. André Sévigny, conseiller n° 5
M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2 - Absent

La directrice générale atteste que plus de 6 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (aucun)

ÉTUDE :

7. SERVICE D'URBANISME

- a. Adoption du règlement n° 753-2015
- b. Adoption du règlement n° 754-2015
- c. Adoption du règlement n° 755-2015
- d. Adoption du règlement n° 757-2015
- e. Adoption du règlement n° 758-2015
- f. Avis de motion règlement n° 759-2015
- g. Adoption du projet de règlement n° 759-2015
- h. Adoption du 1^{er} projet de règlement n° 760-2015
- i. Adoption du 1^{er} projet de règlement n° 761-2015
- j. PIIA – 40, rue de l'Église
- k. PIIA – 151, rue Principale
- l. PIIA – 395, 397 et 389, Route 273
- m. PIIA – 190, rue Industrielle
- n. PIIA – 324-4, rue Laurier
- o. Modification au plan d'aménagement d'ensemble du DISTRICT

8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. ...

9. SERVICE DES INCENDIES

- a. ...

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Remplacement d'un nom de rue
- b. Collecte régionale des boues de fosses septiques
- c. Réquisition de la subvention – réseau routier municipal
- d. Réquisition de la subvention accordée par le ministre délégué aux transports



11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Financement au « Campus collégial de Lotbinière »

12. ADMINISTRATION

- a. Formation d'un comité de sélection pour les services professionnels en ingénieries pour les travaux de raccordement
 b. Formation d'un comité de sélection pour les services professionnels pour la réalisation d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites
 c. Autorisation pour appel d'offres – services professionnels pour la réalisation d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées
 d. Augmentation de salaire pour les brigadières

13. AGENDA POLITIQUE

- a. ...

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

16642-09-2015
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 septembre 2015 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

16643-09-2015
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité

Salaires bruts payés -Août

Bernard Ouellet	2 572.60 \$
Léopold Rousseau	935.50 \$
Jean-Pierre Lamontagne	935.50 \$
Jonathan Moreau	935.50 \$
André Sévigny	935.50 \$
Julie Rousseau	935.50 \$
Alexandre D'Amour	935.50 \$
Martine Couture	6 180.98 \$
Cathy Bergeron	5 209.06 \$
Martin Miller	2 327.00 \$
Renault Lepage	5 640.10 \$
Dany Lamontagne	4 716.26 \$
Membres du conseil et cadres :	32 259.00 \$
Employés voirie et bureau :	59 224.51 \$
Service de sécurité incendie :	11 759.60 \$
Bibliothèque et brigadières :	4 089.44 \$
Personnel de la SAAQ :	7 807.03 \$
Terrain de jeux et soccer :	25 687.24 \$
Total des salaires bruts payés pour août 2015 :	140 826.82 \$



Comptes payés - Août

Groupe Artifice	Fiest-Apo/Fête au Village	500.00 \$
Superpass	Essence et diesel	6 056.60 \$
Groupe Négotel	Téléphones du 22-07 au 21-08	476.66 \$
Télus	Téléphones et internet - juillet	1 116.76 \$
Hydro-Québec	Électricité	9 331.04 \$
Distribution Sports-Loisirs	Libération de retenue	6 813.27 \$
Preste inc.	Dépôt pour spectacle Fiest-Apo	600.00 \$
Marilyne Roger	Coroplaste et permis de boisson Fiest-Apo	1 030.63 \$
Imagine ton style	T-shirt Fiest-Apo	192.50 \$
Les Mascottes à Rabais	Mascottes - Fête au Village	560.00 \$
Postes Canada	Apollinairois édition spéciale	512.36 \$
Shalwin inc.	Libération de retenue	26 951.99 \$
Gaz Métropolitain	Gaz - caserne	17.83 \$
C.T.M. Québec inc.	Fiest-Apo/Fête au Village	862.31 \$
Daharpro Construction inc.	Libération de retenue	25 478.85 \$
SPL Événements	Fiest-Apo/Fête au Village	4 081.61 \$
Preste inc.	Fiest-Apo - Spectacle Carotté	779.70 \$
La Capital en Fête	Jeux gonflables - Fête au Village	1 897.23 \$
Kay Productions	Fiest-Apo - Spectacle Les 8 babins	1 400.00 \$
Les Productions Youp	Fiest-Apo/Fête au Village	3 449.25 \$
Productions The Porters	Fiest-Apo/Fête au Village	2 874.38 \$
Helpless	Fiest-Apo/Fête au Village	1 500.00 \$
Chapiteau Rive-Sud inc.	Fiest-Apo/Fête au Village	3 515.29 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation mensuelle - juillet	951.59 \$
Hydro-Québec	Électricité	6 412.95 \$
Sonorisation Delta Itée	Fiest-Apo/Fête au Village	2 586.94 \$
Service de dépôt et de compensation	Service de dépôt	825.00 \$
Groupe artifice	Fiest-Apo/Fête au Village	649.75 \$
CARRA	Cotisation mensuelle - août	1 299.12 \$
André Lambert	Remb. de taxes payées en trop	114.56 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation mensuelle - août	817.17 \$
Société d'ass. générale Northbridge	Franchise - réclamation	2 500.00 \$
Bell Mobilité	Cellulaires	831.44 \$
Constructions G.S. inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Myriam Lapointe	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Groupe Négotel	Téléphones du 22-08 au 21-09	445.58 \$
Postes Canada	Offre d'emploi centre multifonctionnel	507.25 \$
Hydro-Québec	Électricité	721.75 \$
Télus	Téléphone et internet - août	1 116.55 \$
Chapiteau Rive-Sud inc.	Acompte Fiest-Apo/Fête au Village	940.00 \$
Info Page	Téléavertisseurs	191.78 \$
Interfas	Cotisation mensuelle - août	8 491.34 \$
Maison des Jeunes	Subvention juillet	1 123.07 \$
Total des comptes payés pour le mois d'août 2015 :		130 924.10 \$

Comptes à Payer - Août

Abris Tout genre G.Y. inc.	Réparation méga dôme	80.48 \$
Agence rég. de mise en valeur des forêts	Contribution annuelle	25.00 \$
Ameublement J.G.R.	Électroménagers - Centre multifonctionnel	3 516.73 \$
Aquatech	Travaux divers	8 743.47 \$
Aréo-Feu	Cagoules et gants - pompiers	665.75 \$
Atôm	Travaux informatiques	25.87 \$
Autobus Auger inc.	Transport pour sorties Terrain de jeux	613.97 \$
Les Banquets Morin inc.	Fiest-Apo/Fête au Village	1 652.77 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Batteries PRO	Batteries	63.88 \$
Batteries du Québec	Batteries	94.65 \$
Emmanuel Beaudoin	Arbitre soccer	31.40 \$
Stéphane Beaupré	Fiest-Apo/Fête au Village	50.00 \$
Mathieu Beaupré	Arbitre soccer	98.00 \$
Johannie Bergeron	Remb. achats divers pour Terrain de jeux	334.51 \$
Angela Bergeron-Aubin	Surveillance des jeux gonflables	84.40 \$
Mélanie Bergeron	Remb. soccer - père entraîneur	145.00 \$
Béton Laurier inc.	Heures de camion flèche	643.86 \$
Bétoxy inc.	Libération de la retenue	7 825.52 \$
Biolab	Analyses d'eau	582.23 \$
Bi-Sports	Médailles soccer	402.41 \$
Boivin & Gauvin inc.	Contenants de Pinnacle - pompiers	459.90 \$
Boulons et Écrous A.M. inc.	Outillage garage	584.86 \$
Brassardburo	Caisses de papier et papeterie	2 503.78 \$
Domaine de la Chute	Baignade enfants Terrain de jeux	1 266.50 \$
Cam-Trac	Réparation et pièces	2 427.05 \$
Canac	Outillage garage	372.16 \$
Carquest	Filtre à air pour balai de rue	121.61 \$
CGER	Location camion - juillet et août	15 463.76 \$
Chapiteau Rive-Sud inc.	Location chapiteau - Fiest-Apo/Fête au Village	275.95 \$
CHEQ FM 101.5	Publicité Fiest-Apo/Fête au Village	747.34 \$
Florence Cloutier	Arbitre soccer	31.00 \$
Coair	Pièces	75.80 \$
Coffrage Réal Bergeron	Libération de la retenue	6 580.20 \$
Commerçants de la Chaudière inc.	Transport (Dicom)	7.80 \$
Conciergerie Rive sud	Ménage - Centre multifonctionnel	1 612.71 \$
Construction B.M.L.	Pavage et concassé piste multifonctionnel	710 441.70 \$
Construction S.R.B.	Sciage d'entrée charretière	84.39 \$
Constructions Fournier & Giguère	Travaux secteur des Fleurs	3 082.22 \$
Constructo Se@o	Appels d'offres	59.68 \$
Coop Seigneurie	Chaux - Terrain de balle	67.84 \$
Camille Côté	Surveillance des jeux gonflables	63.30 \$
Christian Côté	Remb. achats pièce et bottes	219.30 \$
Donald Côté	Remboursement soccer	180.00 \$
Gaston Côté	Remb. achat diesel	190.00 \$
Caroline Couture	Arbitre soccer	88.00 \$
Couvre-Planchers Pelletier	Libération de la retenue	10 168.62 \$
Marcel Croteau	Entretien ménager Hôtel de Ville et Francoeur	563.09 \$
CSE Incendie et Sécurité inc.	Pièces aqueduc	543.78 \$
Rémi Desrochers	Arbitre soccer	151.00 \$
Myriam Desrochers	Arbitre soccer	40.00 \$
Distribution Sports Loisirs	Équipement pour Centre multifonctionnel	21 307.22 \$
Samuel Dubois	Arbitre soccer	54.00 \$
Éloïse Duval	Arbitre soccer	31.00 \$
Mayssa Duval	Arbitre soccer	52.00 \$
Econo Lodge	Chambres artistes Fiest-Apo	1 579.66 \$
Émilie Rondeau	Œuvre Centre multifonctionnel	24 082.08 \$
Englobe	Honoraire étude géotechnique	5 173.88 \$
Entreprises Lévisiennes inc.	Enrobé bitumineux	965.09 \$
Entreprises Michel Roger & fils inc.	Trottoir au Centre multifonctionnel	2 098.29 \$
Entreprises G. Delisle inc.	Voyage de terre tamisée	149.47 \$
Entreprises Robert Demers inc.	Libération de la retenue et centre multi.	3 525.02 \$
Envirotonte	Tonte de pelouse	8 087.26 \$
Envir'eau puits	Honoraires travaux de géophysique	1 118.71 \$
EIRS inc.	Poudre sèche gicleur	91.98 \$

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire



Eugène Allard	Savon mousse	330.13 \$
Excavations Tourigny inc.	Libération de la retenue et centre multi.	46 225.59 \$
Exova	Analyses d'eau	347.11 \$
Fabricart ébénisterie	Libération de la retenue et centre multi.	19 912.76 \$
Falex	Libération de la retenue	300.16 \$
Ferme des Jumeaux Lamontagne	Transport de 10 roues	1 401.26 \$
Ferrailleur Profer	Libération de la retenue	5 103.51 \$
Fertibeauce	Pro-terre	537.60 \$
Fondation Philippe Boucher	Don à la Fondation (USAMA)	10.00 \$
Fond d'information sur le territoire	Avis de mutation	220.00 \$
Garage Germain Rousseau & fils	Ampoule	2.12 \$
Gaston St-Pierre & associés inc.	Honoraires professionnels	114.98 \$
Frédéric Gauvin	Électricité et éclairage temporaire Fiest-Apo	1 350.00 \$
GB Électronique	Câble audio	17.25 \$
Jérémy Gosselin	Arbitre soccer	58.00 \$
Donald Groleau	Frais de déplacement pour formation	24.08 \$
Groupe Archambault inc.	Livres pour bibliothèque	1 882.37 \$
Impressionne moi	Formation rapide gravure	40.24 \$
Industries Trans-Canada	Chaises empilables	2 201.20 \$
Industries Harnois inc.	Kit de réparation pour dôme	76.41 \$
Jean Leclerc excavation inc.	Construction de bordure moulée	6 981.28 \$
Marc-Olivier Laflamme	Surveillance des jeux gonflables	31.55 \$
Antoine Daniel Laflamme	Arbitre soccer	104.00 \$
Roxanne Laflamme	Surveillance des jeux gonflables	31.55 \$
Arianne Lamontagne	Surveillance des jeux gonflables	63.30 \$
Camille Lamontagne	Surveillance des jeux gonflables	63.30 \$
Dany Lamontagne	Remb. achat de boisson pour Fiest-Apo	1 024.28 \$
Molly Lemieux	Surveillance des jeux gonflables	42.20 \$
L. Delisle inc.	Heures de machinerie	9 078.92 \$
Renault Lepage	Remb. de frais de déplacement	39.60 \$
Librairie Renaud-Bray	Livres pour bibliothèque	52.40 \$
Linde	Produits chimiques et gants	885.80 \$
Location d'équipement LPL inc.	Location outils	189.71 \$
Lumco	Lampes fluorescentes - Garage et caserne	574.45 \$
Maçonnerie Savoie et associés	Libération de la retenue	7 062.91 \$
Marché Veilleux	Achats divers Fiest-Apo	3 717.19 \$
Marquage et Traçage Québec	Lignes simples	1 181.05 \$
Christian Martineau	Arbitre soccer	106.00 \$
Martin & Lévesque inc.	Vêtements de travail	522.68 \$
Maxi-Métal	Pièce - Service incendie	246.01 \$
Médias Transcontinental	Publi-Sac - Fiest-Apo	948.59 \$
Mercier Expert inc.	Réparation scie mécanique	292.21 \$
Multimétal	Libération de la retenue	9 743.24 \$
MRC de Lotbinière	Quote-part	40 536.77 \$
Municipalité de Laurier Station	Quote-part récupération	5 638.78 \$
Municipalité de St-Agapit	Entraide incendie	989.77 \$
Municipalité de St-Antoine	Entraide incendie	488.90 \$
Yvan Nadeau	Remb. soccer	145.00 \$
Nordik Sports	Pièces - Service incendie	248.43 \$
Normand Côté électricien	Système d'évaporation au gaz	287.63 \$
Paul Grimard, arp.-géomètre	Plan projet implantation et certificat	919.80 \$
Paysagiste 2000 inc.	Heure de machinerie	1 903.99 \$
Peinture Lignes Plus	Peindre terrain de soccer (8 fois)	1 011.78 \$
Performance C2	Surveillance du Centre et cours	17 511.13 \$
Pierre Boily Électricité inc.	Centre multifonctionnel	309.60 \$
Placide Martineau inc.	Pièces et accessoires	278.66 \$
Posimaging	Panneau gicleurs et panneau quai	258.69 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Prestige air photo	1 photo et cadre	159.00 \$
Produits industriels Jean-Paul Côté	Hypochlorite	294.34 \$
Produits Capital	Hydromaster, nettoyeur, dégraissant...	1 048.58 \$
Protection incendie PC inc.	Extincteurs, inspections, air pack, test...	440.65 \$
Purolator	Transport	23.82 \$
Qualinet Environnement inc.	Nettoyer stations pompage	1 527.15 \$
Quincaillerie 2000 inc.	Pièces et accessoires	603.86 \$
RBR Construction inc.	Libération de la retenue	35 247.60 \$
Réal Huot inc.	Rehaussement fonte grise et grille	1 274.98 \$
Réfrigération Noël inc.	Centre multifonctionnel	1 366.72 \$
Régulvar	Centre multifonctionnel	1 659.78 \$
Ronam Constructions inc.	Centre multifonctionnel	271.44 \$
Roulement Techno inc.	Pièce débroussailleuse	314.21 \$
Vanessa Rousseau	Surveillance des jeux gonflables	10.55 \$
Sani Bleu	Location toilette	193.16 \$
Sécurité Sirois événements spéciaux	Fiest-Apo/Fête au Village	2 393.34 \$
SerruPro	Remplacer serrure intérieure	107.33 \$
Services Frimas inc.	Maintenance juin	283.42 \$
Servi-Pompe S.P. inc.	Nettoyer fournaise	133.37 \$
Signalisation Lévis	Bandes réfléchissantes	633.97 \$
Sinto inc.	Savon à mains et graisse	227.08 \$
SM CTC Contrôle Technique	Expertise de la toiture et inspection finale	2 389.13 \$
École de Technologie Gazière	Formation technique d'approche liquide et gaz	2 812.29 \$
Solu Tech	Inspection drains toiture et nettoyage	517.39 \$
Soudure GR enr.	Réparer jeu de skate	47.14 \$
S-Pace	Panneau routier	43.12 \$
Structure SBL inc.	Libération de la retenue et centre multi.	69 315.69 \$
Toitures Aubé inc.	Libération de la retenue et centre multi.	1 753.95 \$
Toshiba	Papier spécial pour bannière et photocopies	2 651.66 \$
Trafic Contrôle F.M. inc.	Remplacer tubes fluorescents	55.34 \$
Audrey Turmel	Surveillance des jeux gonflables	68.58 \$
Gestion USD inc.	Roues 12" et bacs verts	2 234.77 \$
Mario Vermette	Remb. achat de gants de soccer	17.60 \$
Direction des finances	Frais de retard	2.54 \$
Voltec	Entretien du réseau d'éclairage public	853.69 \$
Wurth	Clôture pièces aqueduc et véhicules	492.23 \$
Xérox	Photocopieur urbanisme	990.59 \$
Total des comptes à payer pour le mois d'août 2015 :		1 178 594.88 \$

16644-09-2015
point no 7a

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 753-2015

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE les normes de zonage applicables à la zone 110R ne reflètent pas l'occupation des lieux;

ATTENDU QU'il est pertinent de procéder à un certain assouplissement, notamment des normes d'implantation, pour rendre possible l'exécution de travaux qui amélioreront l'aménagement d'ensemble;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 6 juillet 2015 par Alexandre D'Amour, conseiller n° 6;



ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 5 août 2015;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

que le règlement portant le n° 753-2015 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

16645-09-2015
point no 7b

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 754-2015

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE suite à l'adoption du règlement modifiant le règlement de zonage no 590-2007 afin de créer des dispositions particulières applicables aux ensembles immobiliers résidentiels dans la zone 110R (place des Pins), les règles applicables aux zones 111R et 112R, qui sont contiguës à la zone 110R, doivent être adaptées;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 6 juillet 2015 par Alexandre D'Amour, conseiller n° 6;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 5 août 2015;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

que le règlement portant le n° 754-2015 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

16646-09-2015
point no 7c

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 755-2015

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE suite à l'adoption du règlement no 753-2015 créant des dispositions particulières applicables aux ensembles immobiliers résidentiels dans la zone 110R (place des Pins), un déplacement de bâtiment principal sera possible dans l'ensemble résidentiel de place des Pins;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 5 août 2015;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 10 août 2015 par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2;



ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le règlement portant le n° 755-2015 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

16647-09-2015
point no 7d

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 757-2015

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE la règle relative à l'obligation de produire un PIIA pour des travaux dans la zone 110R (place des Pins) doit être supprimée, due notamment au caractère particulier de l'occupation actuelle du site;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 5 août 2015;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 10 août 2015 par André Sévigny, conseiller n° 5;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le règlement portant le n° 757-2015 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

16648-09-2015
point no 7e

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 758-2015

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QU'il est pertinent de rendre conforme un immeuble à logements de la rue des Pétunias;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 5 août 2015;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 10 août 2015 par Alexandre D'Amour, conseiller no 6;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le règlement portant le n° 758-2015 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.



16649-09-2015
point no 7f

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 759-2015

Avis de motion est par les présentes donné par Julie Rousseau, conseillère no 4, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement n° 759-2015, modifiant le règlement relatif au plan d'urbanisme n° 589-2007 et ses amendements afin d'assurer la conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière suite à la création d'une nouvelle aire d'affectation industrielle.

16650-09-2015
point no 7g

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 759-2015

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi.

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a modifié son schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) afin de permettre les sablières dans une nouvelle aire industrielle de Saint-Apollinaire.

ATTENDU QU'en vertu de la loi, la Municipalité doit modifier son plan d'urbanisme pour assurer la conformité au SADR modifié;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le projet de règlement n° 759-2015 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

16651-09-2015
point no 7h

ADOPTION DU 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT N° 760-2015

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a modifié son schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) afin de permettre les sablières dans une nouvelle aire industrielle de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QU'en vertu de la loi, la Municipalité a modifié son plan d'urbanisme pour assurer la conformité au SADR modifié;

ATTENDU QU'en vertu de la loi, la Municipalité doit modifier son règlement de zonage pour assurer la concordance au plan d'urbanisme modifié;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce premier projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un premier projet de règlement portant le n° 760-2015 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.



16652-09-2015
point no 7i

ADOPTION DU 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT N^o 761-2015

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le 6 octobre 2014, le Conseil a approuvé le plan d'aménagement d'ensemble pour le développement résidentiel « Le jardin des geais bleus »;

ATTENDU QU'il est pertinent de modifier les limites des zones existantes dans ce secteur et d'en intégrer de nouvelles en conformité avec le plan d'aménagement d'ensemble;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce premier projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un premier projet de règlement portant le n^o 761-2015 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

16653-09-2015
point no 7j

PIIA – 40, RUE DE L'ÉGLISE

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 384 757 du cadastre du Québec situé au 40, rue de l'Église, dans la zone 154R;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis numéro 2015-373 afin de repeindre la résidence de couleur crème et d'installer de nouveaux volets de PVC noir à toutes les fenêtres;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007, en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient accordés comme demandés dans la demande de permis numéro 2015-373.

Adopté à l'unanimité

16654-09-2015
point no 7k

PIIA – 151, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 383 976 du cadastre du Québec situé au 151, rue Principale, dans la zone 127R;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis numéro 2015-407 afin de construire un garage détaché dans la cour avant secondaire de la propriété;

ATTENDU QUE le demandeur a reçu l'aide technique de l'architecte Luc Fontaine;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007, en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;



ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient accordés comme demandés dans la demande de permis numéro 2015-407, en conformité avec les recommandations de l'architecte Luc Fontaine.

Adopté à l'unanimité

16655-09-2015
point no 71

PIIA – 395, 397 ET 389, ROUTE 273

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire des lots 3 378 291 et 5 378 299 du cadastre du Québec situés au 389, 395 et 397, Route 273, dans la zone 141C;

ATTENDU QUE le demandeur a fait les demandes de permis numéro 2015-404 et 2015-403 afin de construire des remises à l'usage des immeubles à logements du 395 et 397, Route 273 et à l'usage du bâtiment principal 6 condos du 389, Route 273;

ATTENDU QUE chacune des remises sera recouverte du même revêtement extérieur que les bâtiments principaux;

ATTENDU QUE dans le projet d'ensemble, d'autres remises de même modèle sont prévues en complément à la construction des bâtiments principaux déjà projetés;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de ces demandes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans les demandes de permis 2015-404 et 2015-403.

Que les futures remises soient également autorisées telles que présentées dans le projet d'ensemble.

Adopté à l'unanimité

16656-09-2015
point no 7m

PIIA– 190, RUE INDUSTRIELLE

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire des lots 3 383 184, 3 383 183 et 3 383 182 du cadastre du Québec situé au 190, rue Industrielle, dans la zone 192I;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis numéro 2015-376 afin de construire deux bâtiments complémentaires en cour arrière de la propriété;

ATTENDU QUE les bâtiments projetés seront de mêmes matériaux et couleurs que les bâtiments existants;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient accordés comme demandés dans la demande de permis numéro 2015-376.

Adopté à l'unanimité.



16657-09-2015
point no 7n

PIIA – 324-4, RUE LAURIER

ATTENDU QUE le demandeur est le locataire de deux locaux faisant partie des lots 5 030 816, 5 030 818 et 5 030 819 du cadastre du Québec situé au 324, rue Laurier, dans la zone 104I;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de certificat d'autorisation n° 2015-395 afin d'installer l'affichage pour son nouveau commerce de vente au détail de pièces haute performance mécanique et esthétique, mags et pneus, dans les enseignes murales déjà existantes sur le bâtiment principal;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'installation de l'affichage soit autorisée comme demandé dans la demande de certificat d'autorisation numéro 2015-395.

Adopté à l'unanimité

16658-09-2015
point no 7o

MODIFICATION AU PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE DU DISTRICT

ATTENDU QUE le lot 5 063 913 du cadastre du Québec appartenant à « Ultima Immobilier inc. » a fait l'objet d'un plan d'aménagement d'ensemble approuvé par la Municipalité en 2011 et modifié en 2012;

ATTENDU QUE la phase I du développement résidentiel nommée « le District St-Apollinaire » est complétée;

ATTENDU QUE le promoteur a manifesté son intention de réaliser la phase II très prochainement;

ATTENDU QU'un plan de lotissement a été préparé par Denis L. Tremblay, arpenteur-géomètre, sous la minute 9318;

ATTENDU QUE le promoteur prévoit la construction de 7 résidences unifamiliales isolées au lieu de 19 unités de maisons en rangée sur un côté de la rue Grenier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter le changement au plan d'aménagement d'ensemble proposé par le promoteur pour une partie de la rue Grenier dans le développement résidentiel « le District St-Apollinaire ».

D'autoriser le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant André Sévigny et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente pour la phase II des travaux en conformité avec le règlement numéro 596-2007 sur les ententes relatives à des travaux municipaux.

Adopté à l'unanimité

16659-09-2015
point no 10a

REPLACEMENT D'UN NOM DE RUE

ATTENDU QUE la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c.c-47.1) permet aux municipalités d'attribuer des noms à des voies de circulation;

ATTENDU QUE la Municipalité a nommé de nouvelles rues par la résolution no 16439-01-2015 le 12 janvier 2015;

ATTENDU QUE la nouvelle section de la rue Terry-Fox occasionne des problèmes de repérages aux différents usagers parce qu'elle n'est pas encore reliée à la rue Terry-Fox existante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

- De remplacer le nom de rue « Terry-Fox » par le nom de rue « du Zircon » pour la nouvelle rue identifiée par une partie du lot 5 609 883 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière et montrée par un liseré rouge sur le plan suivant :



Adopté à l'unanimité

16660-09-2015
point no 10b

COLLECTE RÉGIONALE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

ATTENDU QUE les municipalités du Québec ont l'obligation de faire exécuter le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, R.22);

ATTENDU QUE les municipalités du Québec doivent également prendre les moyens qui s'imposent pour faire cesser les nuisances ou les causes d'insalubrité (article 3 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et Loi sur les compétences municipales) d'où le suivi des fosses septiques;

ATTENDU QU'il est difficile, dans le contexte actuel, de répondre à ces obligations;

ATTENDU QUE la Planification stratégique 2014-2018 de la MRC de Lotbinière identifie la prise en charge régionale de la collecte des boues de fosses septiques comme étant l'action 4.2;

ATTENDU QUE, selon le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 57 % des municipalités du Québec (75 % dans Chaudière-Appalaches) ont déjà instauré une collecte systématique des boues de fosses septiques sur leur territoire;

ATTENDU QUE tout récemment, la Ville de Lévis a elle aussi instauré une telle collecte sur son territoire, ce qui augmente le pourcentage des municipalités en Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a présenté un scénario de collecte prévoyant le traitement des boues de fosses septiques par compostage à un coût unitaire inférieur au coût de vidange que les usagers obtiennent par des démarches individuelles;

ATTENDU QU'une telle collecte permettrait de faire l'inventaire des installations de traitement individuelles du territoire;

ATTENDU l'intérêt manifeste de la table du conseil de la MRC de Lotbinière sur le sujet depuis quelques années;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU majoritairement



d'appuyer la démarche du conseil de la MRC de Lotbinière, à savoir d'instaurer une collecte régionale des boues de fosses septiques sur tout le territoire de la MRC de Lotbinière conformément à l'article 13 du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*.

D'autoriser le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant André Sévigny et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire, l'entente intermunicipale relative à la collecte régionale des boues de fosses septiques.

Adopté à la majorité.

Le conseiller no 5, André Sévigny, vote contre

16661-09-2015
point no 10c

RÉQUISITION DE LA SUBVENTION – RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

ATTENDU QUE suite à la recommandation de notre députée, le ministre délégué aux transports, a accordé une subvention de 20 000 \$ pour les travaux d'amélioration des rangs Bois-Franc, Bois-Joly, de Pierriche, Gaspé, Marigot, Saint-Lazare, des routes de l'Ormière, des Ruisseaux, des rues de l'Entente, des Pins, Gingras, Principale, Roger et Terry-Fox;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De requérir cette somme par formulaire approprié auprès du directeur de la Chaudière-Appalaches.

Adoptée à l'unanimité

16662-09-2015
point no 10d

RÉQUISITION DE LA SUBVENTION ACCORDÉE PAR LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUX TRANSPORTS

ATTENDU QUE le ministre délégué aux transports a accordé une subvention de 20 000 \$ échelonnée sur trois années budgétaires pour les travaux d'amélioration du rang Bois-Franc, des rues des Campanules, des Orchidées, des Pins, des Vignes et Terry-Fox;

Les montants seront versés comme suit : 2015-2016 : 8 000 \$
2016-2017 : 8 000 \$
2017-2018 : 4 000 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De requérir cette somme par formulaire approprié auprès du directeur de la Chaudière-Appalaches.

Adoptée à l'unanimité

16663-09-2015
point no 11a

FINANCEMENT AU « CAMPUS COLLÉGIAL DE LOTBINIÈRE »

ATTENDU QUE l'implantation du Campus collégial de Lotbinière desservi par le Cégep de Thetford a ouvert ses portes aux premiers étudiants en août 2014 afin d'offrir une belle alternative aux jeunes désirant poursuivre leurs études postsecondaires dans la région;

ATTENDU QU'en 2014, ce sont 24 étudiants qui ont reçu une formation et qu'il existe un intérêt soutenu par les parents et les jeunes de la région. La MRC et le CLD de Lotbinière se sont mobilisés afin de planifier et d'optimiser les impacts de cet investissement sur la région et un plan quinquennal fut élaboré afin d'assurer une croissance échelonnée sur plusieurs années;

ATTENDU QUE la création de ce campus s'inscrit directement dans les objectifs de développement avancés dans la planification stratégique 2014-2018 de la MRC;



ATTENDU QUE le plan proposé par la MRC et le CLD de Lotbinière, ainsi que le Cégep de Thetford, prévoit un achalandage de quelque 150 étudiants d'ici 2018-2019 et qu'en août 2015, ce sont 60 étudiants qui fréquenteront cette institution;

ATTENDU QU'afin de mener ce projet à terme et atteindre les objectifs visés, les partenaires ont décidé de lancer une campagne majeure de financement, échelonnée sur 5 ans, au cours de laquelle tous les acteurs des milieux économique, politique et social seront invités à contribuer et participer activement au développement de la communauté;

ATTENDU QU'une participation financière est soumise à la Municipalité de l'ordre de 0,30 \$ par habitant, par année, sur une période de 5 ans ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à la majorité

De participer financièrement à cette campagne pour un montant annuel de 1699.50 \$, représentant 0,30 \$ pour 5665 habitants, et ce, pour les années 2016 à 2020, donnant une contribution totale de 8497.50 \$.

Adopté à la majorité,
Le conseiller no 5, André Sévigny, vote contre

16664-09-2015
point no 12a

**FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR LES SERVICES
PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIES POUR LES TRAVAUX DE
RACCORDEMENT**

ATTENDU QUE dans le cadre du processus d'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres déposées;

ATTENDU QUE les dispositions du Code municipal prévoient également que le Conseil doit former un comité de sélection d'au moins 3 membres pour évaluer et pondérer chacune des soumissions en fonction des critères établis;

ATTENDU QUE selon notre politique de gestion contractuelle nous ne pouvons divulguer le nom des membres du comité de sélection avant que l'évaluation des offres ne soit complétée;

ATTENDU QUE les noms des membres seront conservés dans le bureau de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De former un comité de sélection chargé de l'analyse et de la pondération des soumissions pour les services professionnels en ingénieries pour les travaux de raccordement du puits 07-2014.

Adopté à l'unanimité.

16665-09-2015
point no 12b

**FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR LES SERVICES
PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN D'INTERVENTION
POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES**

ATTENDU QUE dans le cadre du processus d'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres déposées;

ATTENDU QUE les dispositions du Code municipal prévoient également que le Conseil doit former un comité de sélection d'au moins 3 membres pour évaluer et pondérer chacune des soumissions en fonction des critères établis;



ATTENDU QUE selon notre politique de gestion contractuelle nous ne pouvons divulguer le nom des membres du comité de sélection avant que l'évaluation des offres ne soit complétée;

ATTENDU QUE les noms des membres seront conservés dans le bureau de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De former un comité de sélection chargé de l'analyse et de la pondération des soumissions pour les services professionnels pour la réalisation d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées.

Adopté à l'unanimité.

16666-09-2015
point no 12c

**AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES – SERVICES PROFESSIONNELS
POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVEL-
LEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES
CHAUSSÉES**

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour les services professionnels pour la réalisation d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres, par le biais du site Se@o, en ce qui a trait aux services professionnels en ingénierie.

Adopté à l'unanimité.

16667-09-2015
point no 12d

AUGMENTATION DE SALAIRE POUR LES BRIGADIÈRES

ATTENDU QUE les brigadières scolaires, Lina Moreau et Thérèse Sévigny, n'ont pas reçu d'augmentation de salaire depuis 2 ans et qu'une demande écrite a été effectuée à cet effet;

ATTENDU le bon travail effectué pour la sécurité des écoliers;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'augmenter le salaire horaire des brigadières de 12.00 \$ à 12.50 \$, soit une augmentation de 0.50 \$/heure, rétroactif à la date de la rentrée scolaire.

L'horaire des brigadières peut varier selon la demande de la direction de l'école.

Adopté à l'unanimité.

16668-09-2015
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 14 septembre 2015 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité.



16669-09-2015
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 14 septembre 2015, à 20 h 26.

Adopté à l'unanimité

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 5 octobre 2015
